

Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz



الشركة التونسية
لل كهرباء والغاز

Direction des Affaires
Financières et Comptables

DIRECTION COMPTABLE

ETATS FINANCIERS 2015

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE LA STEG

II – LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2015

III – LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

- ➔ Le bilan
- ➔ L'état de résultat
- ➔ L'état des flux de trésorerie

IV – LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

- ➔ Respect des normes comptables
- ➔ Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués
- ➔ Les notes sur le bilan
- ➔ Les notes sur l'état de résultat
- ➔ Les résultats par activité

V – AUTRES INFORMATIONS

- ➔ Schéma des soldes intermédiaires de gestion
- ➔ Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature
- ➔ Détermination du résultat fiscal
- ➔ Les engagements hors bilan

VI – RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE

VII – DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DE LA STEG



PRESENTATION DE LA STEG



DÉNOMINATION SOCIALE :

Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.



STATUT JURIDIQUE :

La STEG est un Etablissement Public à caractère non administratif.
Elle a été créée par le décret-loi n° 8 du 3 avril 1962.



SIÈGE SOCIAL :

38, Rue Kemal ATATUK - Tunis



OBJET :

Production, transport et distribution de l'électricité et du gaz.



EFFECTIF AU 31/12/2015 :

12 829 agents dont

- **en activité** : 12 288 agents
- **détachés** : 541 agents



NOMBRE DE CLIENTS AU 31/12/2015 :

- **électricité** : 3 725 475 abonnés
- **gaz** : 772 988 abonnés



INVESTISSEMENTS ANNUELS MOYENS (2013 À 2015) :

654 MDT



CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MOYEN HORS TAXES (2013 À 2015) :

3 506,6 MDT



LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2015

Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENTS :

La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe à fin 2015 s'est élevée à 418 MDT et se rapporte à la production 188 MDT, au transport 61 MDT, à la distribution d'électricité 109 MDT, au gaz 44 MDT et divers 16 MDT.

ACTIVITE ELECTRICITE :

Les ventes d'électricité ont augmenté de 152,5 MDT, soit 5,8% en passant de 2649,7 MDT en 2014 à 2802,2 MDT en 2015.

La production de la STEG a atteint 14 850,6 GWh en 2015 contre 14 110,8 GWh en 2014 soit une augmentation de 5,2 %.

Par type d'équipement, la production STEG se répartit comme suit :

Thermique vapeur	4 449,8	GWh	30,0 %
Cycle combiné	7 030,9	GWh	47,3 %
Turbines à combustion	2 852,0	GWh	19,2 %
Hydraulique	69,5	GWh	0,5 %
Eolienne	448,4	GWh	3,0 %

La consommation spécifique globale a atteint 228,9 TEP/ GWh à fin 2015 contre 240,3 TEP/GWh à fin 2014.

ACTIVITE GAZ :

Les achats totales de gaz naturel ont atteint 5335 KTEP à fin 2015 contre 5594 KTEP à fin 2014 ; soit une variation de -4,6%.

Le prix moyen annuel d'achat de la TEP gaz est passé de 821,2 Dinars à fin 2014 à 583,6 Dinars à fin 2015, soit une baisse de 29%.



RESULTATS :

Les revenus (hors taxes), énergie en compteur comprise, se sont élevés à 3 814,4 MDT à fin 2015 contre 3 736 MDT à fin 2014 ; soit une augmentation de 78,4 MDT.

Le résultat d'exploitation est passé de 257,5 MDT à fin 2014 à 129,0 MDT à fin 2015. Quant au résultat net de la période, il est passé de (-1,7) MDT à fin 2014 à (-23,8) MDT à fin 2015.

Le coût de revient du kWh distribué est passé de 273,8 millimes à fin 2014 à 222,7 millimes à fin 2015.

La comparaison du coût de revient au prix de vente moyen du kWh, qui a atteint 185,4 millimes à fin 2015 contre 179,1 millimes à fin 2014 dégage un résultat déficitaire par kWh distribué de (-37,3) millimes à fin 2015 contre (-94,7) millimes à fin 2014.

Le coût de revient de la TEP gaz passe de 858,7 DT à fin 2014 à 662,6 DT à fin 2015.

La comparaison du coût de revient au prix de vente moyen de la TEP, qui a atteint 439,5 DT à fin 2015 contre 421,2 DT à fin 2014, dégage un résultat déficitaire de (-223,1) DT par TEP à fin 2015 contre (-437,5) DT à fin 2014.



LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015



LE BILAN

Bilan au 31 Décembre 2015

EN DT

ACTIFS	Notes	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles :	<i>I-1</i>	5 680 677	5 309 485
Moins : Amortissement		-5 387 265	-4 969 583
Actifs corporels immobilisés			
Immobilisations corporelles achevées	<i>I-1</i>	10 095 701 162	9 146 316 054
Moins: amortissements		-5 010 047 872	-4 644 944 607
Immobilisations corporelles en cours	<i>I-1</i>	1 150 727 595	1 664 766 406
Immobilisations financières	<i>I-2</i>	51 899 490	36 909 958
Moins : provisions		-7 060 405	-5 973 129
Total des actifs immobilisés		6 281 513 382	6 197 414 584
Total des actifs non courants		6 281 513 382	6 197 414 584
ACTIFS COURANTS			
Stocks	<i>I-3</i>	203 807 727	173 208 241
Moins : provisions		-17 397 547	-17 360 641
Clients et comptes rattachés	<i>I-4</i>	1 322 275 817	1 140 037 005
Moins : provisions		-304 764 611	-174 578 691
Autres actifs courants	<i>I-5</i>	69 131 231	63 470 118
Moins : provisions		-8 680 994	-6 776 145
Autres actifs financiers	<i>I-6</i>	5 309 741	4 661 570
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>I-7</i>	748 390 770	553 528 368
Total des actifs courants		2 018 072 133	1 736 189 823
TOTAL DES ACTIFS		8 299 585 516	7 933 604 407

Bilan au 31 Décembre 2015

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres	I-8	1 478 748 964	1 449 961 421
Résultats reportés		-349 239 461	-366 781 107
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 204 939 157	1 158 609 968
Résultat de l'exercice		-23 833 753	-1 732 919
Total des capitaux propres avant affectation		1 181 105 404	1 156 877 049
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	4 123 179 901	4 292 151 503
Dépôts de garantie		292 572 921	271 731 342
Provisions pour risques et charges	I-10	356 905 753	330 887 980
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		4 773 667 576	4 895 779 825
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	1 388 824 505	1 231 504 102
Autres passifs courants	I-13	399 328 792	351 747 053
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	556 659 239	297 696 379
Total des passifs courants		2 344 812 536	1 880 947 534
TOTAL DES PASSIFS		7 118 480 111	6 776 727 359
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 299 585 516	7 933 604 407

L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Etat de résultat au 31 Décembre 2015

EN DT

LIBELLES	Notes	2015	2014
REVENUS	II-1	3 814 442 416	3 736 001 807
Subvention d'exploitation	II-2	858 000 000	2 323 093 080
Coût des ventes	II-3	-4 403 794 762	-5 767 316 693
MARGE BRUTE		268 647 654	291 778 194
Autres produits d'exploitation	II-4	65 534 212	73 663 507
Frais d'administration		- 42 315 090	- 44 395 182
Autres charges d'exploitation	II-5	- 162 810 727	- 63 575 234
RESULTAT D'EXPLOITATION		129 056 049	257 471 285
Charges financières nettes	II-6	- 150 621 960	- 234 090 191
Produits des placements	II-7	6 391 048	12 983 838
Autres gains ordinaires	II-8	4 674 003	5 008 285
Autres pertes ordinaires	II-9	- 6 281 670	- 10 577 519
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-16 782 530	30 795 699
Impôt sur les sociétés		- 7 051 223	- 32 528 618
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 23 833 753	- 1 732 919

Effet des modifications comptables

19 274 565

Résultat après modifications comptables

-4559 188



L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Etat des flux de trésorerie au 31 Décembre 2015

EN DT

	2015	2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net :	-23 833 753	-1 732 919
Effets des modifications comptables sur les résultats reportés	19 274 565	0
Ajustements pour :		
- Amortissements & provisions	530 243 029	393 025 525
- Amortissement des subventions	-80 490 595	-77 440 801
- Gains et pertes de change latents	-61 473 411	26 873 504
Variation des :		
- Stocks	-30 599 486	1 149 114
- Clients et comptes rattachés	-182 238 812	-191 794 894
- Autres actifs courants	-13 403 901	-5 909 429
- Fournisseurs d'exploitation	133 985 204	-25 861 199
- Autres passifs courants	52 292 597	-88 104 612
- Résultat des cessions	2 386 033	-1 038 658
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	346 141 471	29 165 630
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	4 376 778	6 178 933
Cession d'immobilisations financières	-4 529 832	- 833 954
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 371 192	- 137 851
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-424 263 267	-701 572 059
Acquisitions d'immobilisations financières	-10 459 700	-6 997 200
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-435 247 213	-703 362 131
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emprunts	273 543 896	459 360 682
Subventions d'investissements	109 278 138	125 161 282
Dépôts de garanties engagées	46 794 126	52 572 381
Remboursement d'emprunts	-209 201 590	-209 380 551
Dépôts de garantie décaissés	-25 952 546	-16 431 864
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	194 462 024	411 281 930
Variation de trésorerie	105 356 281	-262 914 571
Trésorerie au début de l'exercice	552 678 650	815 593 221
Trésorerie à la fin de l'exercice	658 034 931	552 678 650



LES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

bâtiments	50 ans
équipement de distribution	25 ans
équipement de transport	25 ans
équipement de production hydraulique	25 ans
équipement de production TV & TAC	20 ans
équipement Gaz	20 ans
matériel de production diesel	10 ans
gros outillage	10 ans
matériel de téléphonie	10 ans
ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
matériel de transport	5 ans
équipement de bureau	5 ans
matériel de sécurité	5 ans
équipement informatique	3 ans

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes).

Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeable) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent pour être amortis sur les durées d'utilité probables de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation.

De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif. »

3.IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais.

A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants » puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires.

A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

-  100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
-  15% sur le stock de combustible impompable.
-  La différence entre le coût d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.
-  Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
-  Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

7. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

8. REVENUS

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

Energie en compteurs ou « énergie livrée et non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus.

Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client.

L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

➡ **Travaux et Prestations Remboursables « TPR »**

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.

A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

Le degré d'avancement est déterminé par un examen technique des travaux exécutés à la date de clôture et leur rapprochement avec ceux à exécuter.

Les revenus réalisés selon cette méthode et non encore facturés sont rapportés au résultat de l'exercice en contrepartie de comptes à régulariser (produits à recevoir).

9.SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

10. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais d'assurance CPC

Cette provision est constituée pour couvrir les frais d'assurance contestés par la STEG et faisant l'objet d'une retenue lors du règlement des factures d'achats d'électricité auprès de CPC.

En outre une nouvelle provision est constituée pour faire face au risque né d'un litige lié à la détermination de la composante fixe de puissance.

b. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 6%. Un taux d'inflation de 5,5% a été retenu pour cette année.

c. Provision pour charge – avantages du personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires.

La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les autres avantages à long terme. Elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- ➔ Taux d'augmentation des salaires 4,45%
- ➔ Le taux d'actualisation est de 6,21%

11.COMPTABILISATION DE LA SUBVENTION INDIRECTE (GAZ ALGERIEN)

A partir de 2007, pour l'établissement des états financiers, la STEG a procédé à la comptabilisation de la subvention d'exploitation accordée par l'Etat sous forme de prix bonifié. En effet, nos achats gaz auprès de SOTUGAT et ETAP sont comptabilisés à un prix fixe de 90,800 DT qui ne reflète pas la valeur économique du produit telle que manifestée par son cours international. Ce changement de méthode nous permet de nous conformer aux normes comptables tunisiennes.

A partir de 2015, les achats de gaz sont désormais comptabilisés et réglés au prix international, raison pour laquelle les subventions indirectes sont nulles pour l'exercice 2015.



LES NOTES SUR LE BILAN

Note n°I-1-a- Immobilisations incorporelles :

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31/12/2015 à 293 412 Dinars contre 339 902 Dinars au 31/12/2014.

	Situation au 1er janvier	Mouvements de 2015		Situation à fin 2015
		Entrées	Sorties	
Logiciels	5 309 485	371 192		5 680 677
Amortissements	-4 969 583	-417 682		-5 387 265
Total net en DT	339 902	-46 490		293 412

Note n°I-1-b- Evolution des immobilisations brutes :

La valeur brute des immobilisations corporelles est passée de 9 146 316 054 Dinars à fin décembre 2014 à 10 095 701 162 Dinars à fin décembre 2015.

	Situation au 1er janvier	Mouvements de 2015		Situation à fin 2015
		Entrées	Sorties	
Equipement de prod.& lignes	8 007 509 901	826 819 406	12 252 168	8 822 077 139
Terrains & constructions	686 079 441	127 172 859		813 252 300
Matériel de comptage & autres	319 930 621	122 062		320 052 683
Matériel roulant	84 526 834	4 037 327		88 564 161
Mobilier & matériel de bureaux	48 269 257	3 485 623		51 754 880
Total en DT	9 146 316 054	961 637 277	12 252 168	10 095 701 162

Evolution après amortissements et provisions :

	Immobilisations brutes	Amortissements & provisions		Immobilisations nettes
		Antérieurs	2015	
Equipement de prod.& lignes	8 822 077 139	3 857 570 653	321 875 119	4 642 631 367
Terrains & constructions	813 252 300	354 329 493	34 483 854	424 438 953
Matériel de comptage & autres	320 052 683	318 873 602	33 047	1 146 034
Matériel roulant	88 564 161	69 475 672	5 796 193	13 292 296
Mobilier & matériel de bureaux	51 754 880	44 695 187	2 915 051	4 144 641
Total en DT	10 095 701 162	4 644 944 607	365 103 264	5 085 653 290

Note n°I-1-c- Immobilisations en cours brutes :

	2015	2014
Immobilisations en cours brutes	1 150 727 595	1 664 766 406

Les principaux projets en cours de réalisation concernent :

La production d'électricité	566 MD	1009 MD
Le transport d'électricité	192 MD	283 MD
La distribution d'électricité	82 MD	75 MD
Le gaz	250 MD	252 MD
Divers	12 MD	4 MD
Avances sur travaux électricité	45 MD	35 MD
Avances sur travaux Gaz	3 MD	5 MD

Note n°I-2 - Immobilisations financières :

	2015		2014	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Emprunt Obligataire 2014	5 000 000		5 000 000	
Effets à recevoir long terme	1 710 860		741 142	
Prêts accordés au personnel (*)	22 779 315		18 717 032	
Titres de participation (**)	21 212 672	-5 950 564	11 451 724	-5 074 853
Dépôts et cautionnement	1 196 643	-1 109 841	1 000 060	-898 276
Total en DT	51 899 490	-7 060 405	36 909 958	-5 973 129

● (*) Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 20,3 MDT

● (**) Le portefeuille titres de participation s'élève à 22,5 MDT au 31 décembre 2015 dont 21,2 MDT libérés. Les participations concernent 34 entreprises dont 2 en veilleuse et 7 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 5,9 MDT et concerne 17 entreprises dont 10 entièrement provisionnées. Il est à noter que, au cours de 2015, la STEG a souscrit pour l'augmentation du capital de la STB pour une valeur de 9 MDT. Ces actions sont totalement libérées.

Le portefeuille se compose essentiellement des titres:

STB	10 127 341 TND
Technopole BorjCedria	3 849 900 TND
Joint-Gas	2 559 050 TND
STEG Energies Renouvelables	1 750 000 TND
Elmed Etude	1 350 000 TND

Note n°I-3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés à fin 2015 à 177 027 988 Dinars et ont été provisionnés à raison de 16 209 570 Dinars. Les stocks d'investissement (compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés à fin 2015 à 26 779 739 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 1 187 977 Dinars.

	2015	2014
Stocks d'exploitation	177 027 988	138 335 080
Matières premières	71 493 273	34 109 906
Fuel lourd	41 283 712	9 228 113
Gaz-oil	25 261 918	18 045 370
Gaz	4 947 642	6 836 423
Matières consommables	103 362 470	103 287 307
Pièces de rechanges	30 235 691	29 756 526
Fils & câbles	27 839 365	33 393 505
Supports et isolateurs	13 845 504	16 101 908
Matériel & outillage	14 059 172	10 025 595
Matériel de distribution gaz	9 989 534	8 869 948
Autres matières consommables	7 393 204	5 139 825
Produits finis GPL	1 896 857	672 206
Autres articles de stocks	275 388	265 661
Stocks d'investissement (Compteurs, transformateurs, disjoncteurs)	26 779 739	34 873 161
Valeur brute des stocks	203 807 727	173 208 241
Provision sur stock d'exploitation	-16 209 570	-16 250 769
Provision sur stock immobilisé	-1 187 977	-1 109 872
Stocks nets en DT	186 410 180	155 847 600



Note n°I-4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'année 2015 pour passer de 1 140 037 005 Dinars en 2014 à 1 322 275 817 Dinars au 31 décembre 2015.

	2015		2014	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	484 648 743	-58 802 074	433 987 330	-44 543 675
Créances /Etat & Administrations	381 402 570	-138 095 891	345 995 383	-74 867 330
Créances actives (*)	377 372 534		341 965 347	
Créances impayées (**)	4 030 036		4 030 036	
Créances /Industriels	288 903 371	-52 018 517	241 014 707	-14 050 267
CPC, gaz naturel	38 417 915		35 905 482	
Autres industriels	248 423 729		203 190 960	
Créances impayées (***)	2 061 727		1 918 265	
Créances douteuses	62 575 364	-55 819 649	52 329 091	-40 906 688
Créances, factures à établir	138 104 387		97 519 538	
Energie livrée & non facturée	126 173 655		92 393 349	
Créances en cours de régularisation	11 930 731		5 126 189	
Abonnés, effets à recevoir	852 837	-28 480	659 194	-210 731
Autres créances	1 844 645		1 306 786	
Sous total en DT	1 358 331 916	-304 764 611	1 172 812 028	-174 578 691
Redevances RTT	-26 666 589		-23 635 244	
Clients créditeurs (à affecter)	-9 389 510		-9 139 779	
Total en DT	1 322 275 817	-304 764 611	1 140 037 005	-174 578 691

(*) Ces créances peuvent être réparties comme suit :

Les administrations à budget d'Etat	: 133,8 MDT
Les sociétés nationales et offices	: 128,4 MDT
Les collectivités publiques	: 62,8 MDT
Les ambassades et organismes internationaux	: 0,9 MDT
Conventions AIC	: 14,7 MDT
STIR	: 36,7 MDT

(**) Les créances impayées des entreprises publiques se détaillent comme suit :

STC	: 3,4 MDT
SOCOMENA	: 0,3 MDT
SOFAT	: 0,3 MDT

(***) Les créances impayées des sociétés industrielles se détaillent comme suit :

Verrerie Khouja	: 1,6 MDT
Ines Food	: 0,3 MDT
Groupe techno verre	: 0,1 MDT

Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 69 131 231 Dinars contre 63 470 118 Dinars au 31 décembre 2014.

	2015		2014	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Fournisseurs débiteurs	2 474 488	-724 892	1 698 391	-538 812
Frs avances & acomptes	52 815		398 279	
Emballages à rendre	123 670	-118 470	119 370	-118 470
Avaries sur matériels importés	606 422	-606 422	536 589	-420 342
Autres fournisseurs débiteurs	1 691 581		644 153	
Personnel	22 886 842	-352 500	23 537 915	-316 700
Avances & acomptes	21 050 791		23 303 557	
Dépassements quota de gratuité	728 104		497 970	
Fonds de solidarité	-115 974		-1 239 212	
Agents parties débiteurs	352 523	-352 500	316 804	-316 700
Autres créances	871 397		658 796	
Etat	21 648 564		11 376 176	
Crédit d'impôt	15 607 386		4 804 147	
Retenues à la source	986 198		2 379 309	
Participation aux branchements gaz	5 054 980		4 192 720	
Parties liées	1 285 760	-1 285 760	1 385 759	-1 385 759
Créances sur stés filiales	1 285 760	-1 285 760	1 385 759	-1 385 759
Autres débiteurs	5 510 437	-4 666 615	8 417 833	-4 534 874
Dégâts causés aux biens de la STEG	1 518 900	-1 518 900	2 403 397	-2 288 262
Divers	3 991 537	-3 147 715	6 014 436	-2 246 612
Compte de régularisation	12 945 942		15 760 068	
Charges constatées d'avances	12 288 600		15 658 017	
Produits à recevoir	657 342		102 051	
Comptes d'attente débiteurs	2 379 198	-1 651 227	1 293 976	
Total en DT	69 131 231	-8 680 994	63 470 118	-6 776 145

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

	2015	2014
Prêts à moins d'un an	5 309 741	4 661 570
Total en DT	5 309 741	4 661 570

Note n°I-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 553 528 368 Dinars au 31 décembre 2014 à 748 390 770 Dinars au 31 décembre 2015.

	2015	2014
Banques et chèques postaux	726 808 343	541 073 992
Chèques, quittances à encaisser	20 064 863	12 353 527
Effets remis à l'encaissement	1 344 261	18 103
Caisses	173 303	82 746
Total en DT	748 390 770	553 528 368

Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2015	Mouvements de 2015		2014
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 027 820 255	109 278 138	80 490 595	999 032 712
Résultat reportés	-349 239 461	-1 732 919	-19 274 565	-366 781 107
Résultat de l'exercice	-23 833 753			-1 732 919
Total en DT	1 181 105 405	107 545 219	61 216 030	1 156 877 049

Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2015 est détaillé comme suit :

	2015	2014
Dettes à long terme au 1er janvier	4 292 151 503	4 018 857 680
Utilisations de l'année	272 331 496	459 767 511
Actualisation	-8 241 078	74 747 835
Sous Total ...	4 556 241 921	4 553 373 026
Transfert à court terme	-433 062 020	-261 221 523
Total en DT	4 123 179 901	4 292 151 503
Endettement à court terme (note I-14)	556 659 239	297 696 379
Endettement financier total en DT	4 679 839 140	4 589 847 882

L'analyse de la structure des emprunts par devise à fin 2015 permet de constater que l'Euro représente 76 %, le Dollar US 4 % et le Dinar Koweïtien 14 % soit un total de 94 % des emprunts.

Il est à remarquer que le dinar tunisien représente 2 % des emprunts.

Note n°I- 10 - Provisions pour risques & charges :

	2015	2014
Provisions pour risques	20 000	20 000
Risque fiscal	20 000	20 000
Provisions pour charges	353 625 709	319 547 228
CPC, autres litiges	6 124 753	5 224 919
Charges d'assurance CPC	9 383 952	9 364 914
Démantèlement des équipements	262 152 105	230 523 221
Indemnités à servir sur fonds social	53 735 914	52 099 516
Indemnités de départ à la retraite	-24 483 541	-23 665 342
Déficit vendeur British Gas (*)	46 000 000	46 000 000
Charges d'indemnisation ANSALDO	712 524	
Autres provisions	3 260 044	11 320 752
Actions en justice	3 260 044	11 320 752
Total net en DT	356 905 753	330 887 980

- (*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites Hasdrubal et Miskar exploités par British Gas. Ces déficits, quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010. Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

Note n°I- 11 - Autres passifs non courants :

	2015	2014
Crédit de Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000

Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 1 231 504 102 Dinars au 31 décembre 2014 à 1 388 824 505 Dinars au 31 décembre 2015.

	2015	2014
Fournisseurs d'exploitation électricité (*)	166 534 131	175 983 165
Locaux	144 552 327	132 443 318
Etrangers	21 981 804	43 539 847
Fournisseurs d'exploitation gaz (**)	965 805 173	822 956 167
Locaux	719 947 241	681 555 301
Etrangers	245 857 932	141 400 866
Fournisseurs d'immobilisations électricité	226 419 950	187 874 994
Locaux	49 349 583	43 076 365
Etrangers	177 070 367	144 798 629
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	20 118 805	35 328 562
Locaux	12 340 688	12 340 994
Etrangers	7 778 117	22 987 568
Factures bloquées	2 326 800	1 972 347
Fournisseurs, soldes à régulariser	7 619 646	7 388 867
Total en DT	1 388 824 505	1 231 504 102

- (*) Les principales dettes fournisseurs d'exploitation électricité qui demeurent impayés à la date du 31/12/2015 sont :

CPC	80,4 MDT
SNDP	5,6 MDT
EL FOULEDH	4,2 MDT
GENERAL ELECTRIC	4,2 MDT
SITEP	2,1 MDT

- (**) Les principales dettes fournisseurs d'exploitation gaz qui demeurent impayés à la date du 31/12/2015 sont :

ETAP	523,6 MDT
SOTUGAT	135,3 MDT
SONATRACH	118,4 MDT
BRITISH GAZ	43,3 MDT

Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Ce poste est passé de 351 747 053 Dinars en 2014 à 399 328 792 Dinars à fin 2015.

	2015	2014
Clients, avances reçues	174 783 000	168 737 409
Personnel	60 297 003	57 435 901
Rappels, congés & charges à payer	49 152 803	46 869 497
Mutuelle	11 144 201	10 566 404
Etat	119 605 388	82 023 055
Commission de garantie	13 202 767	3 919 702
Surtaxe municipale	69 565 792	67 470 305
TVA & retenues à la source	33 160 531	9 079 942
Autres impôts et taxes	3 676 297	1 553 106
Contribution RTT	16 472 364	16 418 289
CNPRS	8 925 183	8 693 978
Autres créditeurs	19 245 854	18 438 421
Total en DT	399 328 792	351 747 053

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 556 659 239 Dinars contre 297 696 379 Dinars au 31 décembre 2014. Le détail de ces derniers est présenté comme suit :

	2015	2014
Crédit & Avance du trésor public	1 212 400	1 212 400
Concours bancaire	90 355 839	849 718
Crédit à court terme actualisé	196 843 536	56 007 465
Reclassement LMT vers CT	236 218 484	205 214 058
Charges d'intérêt à payer	32 028 979	34 412 738
Total en DT	556 659 239	297 696 379

LES NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note N° II-1- Revenus :

Les revenus de la STEG durant l'année 2015 totalisent la somme de 3 814 442 416 Dinars contre 3 736 001 807 Dinars à fin 2014. Il est à signaler que les ventes des produits GPL (gaz de pétrole liquéfié) à fin décembre 2015 enregistrent une baisse de 49% par rapport à celles de fin de décembre 2014. Cette baisse s'explique d'une part, par l'arrêt temporaire de l'usine GPL et d'autre part, par la chute du prix du baril.

	2015	2014
Ventes d'électricité	2 802 264 042	2 649 708 552
Basse tension	1 324 749 493	1 229 216 416
Moyenne tension	1 165 998 265	1 128 330 047
Haute tension	311 516 283	292 162 089
Ventes de gaz naturel	895 106 740	900 108 155
Basse pression	186 329 879	179 997 024
Moyenne pression	208 099 702	213 635 198
Haute pression	500 677 159	506 475 933
Ventes de GPL	73 668 784	144 518 766
Butane	27 526 923	50 605 231
Propane	27 808 539	50 402 100
Gazoline	18 333 323	43 511 435
Autres revenus	8 397 894	12 134 291
Travaux	5 708 514	9 802 993
Prestations de services	311 057	311 442
Ventes de matériel	2 110 986	1 776 400
Ventes de sous-produits	267 337	243 456
Variation de l'énergie livrée et non facturée	33 780 306	32 736 370
Variation du stock GPL	1 224 650	-3 204 327
Total en DT	3 814 442 416	3 736 001 807

Note N° II-2- Subvention d'exploitation :

La subvention directe est une subvention d'équilibre accordée par l'Etat à la STEG en vue de soutenir et de maintenir son équilibre financier étant donné que les prix de vente des produits de la STEG sont fixés par le Ministère de tutelle.

La subvention indirecte résulte de la différence entre le prix international du gaz algérien et son prix de cession à la STEG.

	2015	2014
Subvention indirecte sur l'achat du gaz algérien		2 270 093 080
Subvention directe reçue	858 000 000	53 000 000
Total en DT	858 000 000	2 323 093 080

Note N° II-3- Coût des ventes :

Les achats de combustibles ont atteint 3255,4 MDT à fin 2015 contre 4600,8 MDT à fin 2014 enregistrant une baisse de 1345,4 MDT ; soit -29%.

	2015	2014
Achats	3 774 077 025	5 128 738 107
Variation de stock de matières et matériels	-37 485 702	6 498 420
Services extérieurs	120 999 186	133 857 529
Frais de personnel	353 997 386	334 226 340
Impôts et taxes	13 742 171	14 131 268
Dotations aux amortissements	368 471 806	340 916 356
Ventes de déchets	-293 311	-4 368
Travaux faits par l'entreprise	-63 185 207	-66 273 330
Frais administratifs	-42 315 090	-44 395 182
Sous Total en DT	4 488 008 264	5 847 695 141
Résorption de la participation des tiers	-80 490 595	-77 440 801
Transfert de charges	-3 722 907	-2 937 647
Total en DT	4 403 794 762	5 767 316 693

Les frais de personnel ont passé de 334 226 339 Dinars en 2014 à 353 997 386 Dinars en 2015 enregistrant une augmentation de 6%. Ils se détaillent comme suit :

	2015	2014
Salaires et appointements	269 558 635	257 484 293
Charges patronales	55 285 034	52 723 642
Autres	29 153 718	24 018 404
Total en DT	353 997 386	334 226 339

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation :

	2015	2014
Récupérations de frais	30 674 135	46 895 052
Reprises sur provisions	30 053 655	21 897 573
Pénalités sur marchés	4 241 872	4 330 454
Autres produits d'exploitation	564 550	540 428
Total en DT	65 534 212	73 663 507

Note N° II-5- Autres charges d'exploitation :

	2015	2014
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs	154 577 255	52 469 943
Autres Dotations aux provisions	3 705 743	6 579 666
Dons & subventions	1 363 969	1 449 482
Autres charges	3 163 760	3 076 143
Total en DT	162 810 727	63 575 234

La dotation aux provisions des comptes pour dépréciation d'actifs se compose principalement de la dotation pour dépréciation des comptes clients qui s'élève à 132 939 694 Dinars en 2015 contre 36 119 812 Dinars en 2014.

Les créances qui ont été provisionné à 100 % en 2015 concernent essentiellement les sociétés ELFOULEDH (40 MD) ; Carthage ciment (25 MD) ; SNCPA (14,2 MD) ; CIOK (7,4 MD) et AIC (4,6 MD).

Note N° II-6- Charges financières nettes :

Les charges financières se sont élevées à 150 621 960 Dinars à fin 2015 contre 234 090 191 Dinars à fin 2014. Les charges capitalisées et incorporées aux coûts des immobilisations se sont élevées à 14,7 MDT à fin 2015 contre 24,9 MDT à fin 2014.

	2015	2014
Charges d'intérêts sur emprunts	113 470 329	106 178 492
Intérêts sur emprunts	103 928 110	106 088 130
Commissions de garantie sur emprunts	9 283 066	
Autres charges sur emprunts	259 154	90 362
Autres charges financières	26 545	70 913
Charges financières liées à des Ex. antérieurs	1 701 952	301 991
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	1 094 795	824 639
Ch. Fin. liées à l'actual. des C de démantèlement	14 702 221	12 974 778
Produits financiers	-32 389 448	-14 175 611
Reprises sur provision pour charges financières	-14 936 357	-111 600
Produits de crédits à la clientèle	-6 061 487	-5 011 667
Autres produits financiers	-11 391 603	-9 052 344
Résultat de change	52 015 565	127 914 989
Pertes de change réalisées	120 577 866	126 791 406
Pertes de change latentes	54 677 379	93 641 889
Reprise sur provision pour pertes de change	-50 432 836	-46 134 482
Gains de change réalisés	-7 388 649	-37 601 246
Gains de change latents	-65 418 196	-8 782 578
Total net en DT	150 621 960	234 090 191

Note N° II-7- Produits des placements :

La réduction du montant annuel des placements en 2015 entraine une diminution de 51% des produits financiers qui atteignent 6 391 048 Dinars contre 12 983 838 Dinars en 2014.

	2015	2014
Revenus des placements et autres	6 391 048	12 983 838
Total en DT	6 391 048	12 983 838

Note N° II-8- Autres gains ordinaires :

Le solde de cette rubrique est passé de 5 008 285 Dinars en 2014 à 4 674 003 Dinars à fin 2015.

	2015	2014
Produits nets de cessions d'immobilisations	3 105 427	4 451 087
Autres gains ordinaires	1 568 576	557 198
Total en DT	4 674 003	5 008 285

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 6 281 670 Dinars en 2015 contre 10 577 519 Dinars au 31 décembre 2014.

	2015	2014
Pertes sur cessions d'immobilisations	5 491 459	3 412 429
Pertes sur dégâts matériels	220 283	4 956 169
Autres pertes	569 928	2 208 921
Total en DT	6 281 670	10 577 519



LES RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration du 22/03/2001 a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II. DETERMINATION DES CHARGES ET PRODUITS :

II.1. LES CHARGES :

Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général)
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...)
- par les UF (distribution Gaz)

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

II.2. LES PRODUITS :

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé " CPC " de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.



Etat de résultat par activité au 31 Décembre 2015 (en DT)

	2015			2014		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
Revenus	974 160 351	2 840 282 065	3 814 442 416	1 047 009 528	2 688 992 279	3 736 001 807
Cession fournie	1 842 034 256	-2 796 765	1 839 237 491	2 789 853 991	-3 208 181	2 786 645 810
Coût des ventes	3 173 544 175	1 230 250 587	4 403 794 762	-4 665 647 598	-1 101 669 095	-5 767 316 693
Cession reçue	2 796 765	1 842 034 256	1 839 237 491	3 208 181	-2 789 853 991	-2 786 645 810
Subvention d'exploitation	351 422 999	506 577 001	858 000 000	895 812 577	1 427 280 503	2 323 093 080
Marge brute	-3 129 804	271 777 458	268 647 654	70 236 679	221 541 515	291 778 194
Autres produits d'exploitation	6 808 542	58 725 670	65 534 212	9 045 783	64 617 724	73 663 507
Frais d'administration	- 16 254 683	-26 060 407	-42 315 090	-8 130 253	-36 264 929	-44 395 182
Autres charges d'exploitation	- 33 812 701	-128 998 026	-162 810 727	-5 993 037	-57 582 197	-63 575 234
Charges financières nettes	7 240 846	-157 862 806	-150 621 960	-29 150 474	-204 939 717	-234 090 191
Produits des placements	0	6 391 048	6 391 048	0	12 983 838	12 983 838
Autres gains ordinaires	342	4 673 661	4 674 003	129	5 008 156	5 008 285
Autre pertes ordinaires	- 1 698	-6 279 972	-6 281 670	-4703	-10 572 816	-10 577 519
Résultat des activités ordinaires avant impôt	-39 149 156	22 366 626	-16 782 529	36 004 126	-5 208 427	30 795 699
Impôt sur les bénéfices			-7 051 223			-32 528 618
Résultat net de l'exercice			-23 833 752			-1 732 919



AUTRES INFORMATIONS

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2015

EN DT

Produits	Charges		Soldes
Revenus & autres produits d'exploitation	3 850 216 284	Production déstockée	0
Production immobilisée	63 185 207		
Total	3 913 401 491	Total	3 913 401 491
Production	3 913 401 491	Achats consommés	3 736 591 323
Marge sur coût matières	176 810 168		Marge sur coût matières
Subvention d'exploitation	858 000 000	Autres charges d'exploitation	125 526 915
Total	1 034 810 168		Valeur ajoutée brute
Valeur ajoutée brute	909 283 253	Impôts & Taxes	13 742 171
		Charges de personnel	353 997 386
Total	909 283 253	Total	367 739 557
Excédent brut d'exploitation	541 543 696		Excédent brut d'exploitation
Autres produits ordinaires	11 065 051	Autres charges ordinaires	6 281 662
		Charges d'intérêts nettes	150 621 960
Transferts & reprise de charges	3 722 907	Dotations aux amortissements & provisions	526 754 804
Reprises sur provisions	30 053 655	Impôts sur les sociétés	7 051 223
Résorption de la participation des tiers	80 490 595		
Total	666 875 903	Total	690 709 656
		Résultat net	-23 833 753

Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature au 31/12/2015

EN DT

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissement - Provision	Autres provisions
Coût des ventes	4 403 794 762	3 678 570 333	315 115 772	286 547 491	123 561 166
Charges d'exploitation	4 593 801 872	3 736 591 323	353 997 386	368 471 806	134 741 357
Travaux faits par l'entreprise	-63 185 207	-56 646 752	-6 350 504	-26 313	-161 638
Frais administratifs	-42 315 090	-1 080 927	-28 808 203	-1 407 407	-11 018 553
Résorption de la participation des tiers	-80 490 595			-80 490 595	
Transfert de charges	-3 722 907		-3 722 907		
Ventes de déchets	-293 311	-293 311			
Frais administratifs	42 315 090	1 080 927	28 808 203	1 407 407	11 018 553
Autres charges d'exploitation	162 810 727			158 282 998	4 527 729
Total	4 608 920 579	3 679 651 260	343 923 975	446 237 896	139 107 448

Tableau de détermination du résultat fiscal au 31/12/2015

	EN DT
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-16 782 530
LES REINTEGRATIONS	236 157 234
Timbres de voyage	23 880
Pénalités de retard et amendes	49 291
Pertes de changes Latentes	54 677 379
Provisions non déductibles	40 825 269
Provisions déductibles	118 552 523
Intérêts sur emprunts pris en charge	387 118
Charges financières non déductibles	14 702 221
Amortissement non déductible	6 939 553
LES DEDUCTIONS	191 169 812
Reprises de provisions	44 990 012
Gains de changes Latents	115 851 031
Provisions déductibles	29 266 831
Revenus des actions	1 061 938
RESULTAT FISCAL IMPOSABLE	28 204 892
IMPOTS SUR LES SOCIETES	7 051 223
MINIMUM D'IMPOT 0,1% CA TTC	4 397 164
RESULTAT NET APRES IMPOT	-23 833 753

Les engagements hors bilan au 31/12/2015

	EN DT	
	2015	2014
1- ENGAGEMENTS DONNES		
Intérêts sur emprunts	1 971 792 273	1 018 430 199
Cautions bancaires	9 263 662	38 077 229
Total	1 981 055 935	1 056 507 428
2- ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions bancaires	671 741 368	711 768 310
Hypothèque TUNISIE CABLES	4 746 353	4 746 353
Produits financiers sur branchement à terme	7 517 187	7 732 063
Crédits à utiliser	6 639 084 240	1 633 320 606
Intérêts sur prêts au personnel	5 661 508	5 518 021
Total	7 328 750 656	2 363 085 353
3- ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Marchés et commandes non soldées	227 251 030	449 574 316
Accréditifs	288 128 724	8 648 384
Total	515 379 754	458 222 700

RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE



الشركة العالمية للتدقيق والتدقيق
International Management and Auditing Company

RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL DES COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les administrateurs de
 la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
 « S.T.E.G »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz « STEG » arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. RESPONSABILITE DU REVISEUR LEGAL

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers annexés au présent rapport, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. JUSTIFICATION DE L'OPINION AVEC RESERVES

Il ressort de nos travaux de révision légale des comptes de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz les deux réserves suivantes:

49, Av de L'UMA Bureau n°2 La Soukra 2036 Tunisie
 Tél. : (+216) 71 690 266 / 70 696 157
 Fax : (+216) 71 690 114 / 71 690 536
 Email: imacaudit@planet.tn - Site web : www.imacaudit.com
 R.C: B0346042008 - Code TVA: 793459 R/A/M/000
 SARL au capital de 100.000 Dinars



3.1 Immobilisations corporelles

- 3.1.1** La société a créé en date du premier août 2014, une structure en interne chargée de l'inventaire physique de toutes ses immobilisations et ce afin de se conformer aux dispositions du paragraphe 17 de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises. Cette structure, dont les travaux ont été fixés selon un planning approuvé par le conseil d'administration en date du 19 août 2014 et qui s'étale sur une période de cinq ans, a entamé ses travaux d'inventaire courant l'exercice 2015.

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°4-2-3, il appert de l'examen des travaux d'inventaire déjà entrepris que la société est en phase avec le calendrier d'exécution de la mission. Toutefois, il reste à signaler que le rapprochement des travaux déjà achevés n'a pas été matérialisé par un rapport afin de permettre la traduction comptable de ses résultats au fur et à mesure de l'avancement dans l'exécution de la mission d'inventaire physique.

Par conséquent, nous ne sommes pas à ce stade en position de déterminer avec précision l'impact des travaux d'inventaire physique des immobilisations de la STEG, du rapprochement de ses résultats avec les données comptables ainsi que la justification des écarts qui en résulteront sur les comptes des immobilisations et des capitaux propres de la société.

- 3.1.2** La commission d'apurement et de restructuration des entreprises publiques, chargée de l'évaluation du patrimoine immobilier transféré à la STEG en vertu de l'article 6 du décret-loi n°62-8 du 03 avril 1962 portant sa création, n'a pas achevé ses travaux. Par ailleurs, la société ne dispose pas, des titres de propriété de 33% des lots de terrains constituant son patrimoine immobilier et inscrits à son actif pour 28 172 KDT.

Notons à ce titre que l'arrêté conjoint entre le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministère de l'énergie et des mines en date du 10 mars 2016, a fixé la nouvelle composition de la commission chargée de l'inventaire et de l'évaluation du patrimoine immobilier transféré à la STEG en vertu de l'article 6 du décret-loi précité.

C'est ainsi que nous ne sommes pas actuellement en mesure de nous prononcer sur l'impact des ajustements qui pourraient résulter de la régularisation de cette situation, sur le solde des immobilisations et la situation nette de la société.

- 3.1.3** Le coût de démantèlement est amorti sur une durée supérieure à celles des immobilisations auxquelles il se rapporte. En effet, les modifications apportées au planning d'utilisation des immobilisations techniques n'ont pas été accompagnées d'un ajustement proportionnel de leurs durées d'amortissement.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence de l'ajustement de la durée d'utilité des immobilisations techniques sur la situation nette de la société.

3.2 Clients, avances reçues

La rubrique «Clients, avances reçues» totalisant, au 31 décembre 2015, la somme de 174 783 KDT, regroupe essentiellement des sommes en instance d'affectation se rattachant d'une part, aux contributions reçues des clients, qualifiées de subventions d'investissement mais qui n'ont pas été imputées aux capitaux propres dès l'identification de la nature des travaux auxquels elles se rapportent et d'autre part, aux avances relatives à des travaux exécutés et non encore facturés. Ces sommes demeurent sous cette rubrique jusqu'à la facturation des travaux s'y rapportant.



INTERNATIONAL MANAGEMENT AND AUDITING COMPANY
MEMBRE DU RESEAU « THE LEADING EDGE ALLIANCE »





L'évaluation du système de contrôle interne a démontré que cette facturation est effectuée généralement de manière tardive.

Par ailleurs, comme il est signalé au niveau de la note n°4-15 jointe aux états financiers, les travaux d'analyse et de justification de cette rubrique, qui sont actuellement en cours, ont permis durant l'exercice 2015 l'apurement d'un montant 38 293 KDT. Pour le reliquat du solde non encore apuré, une analyse de la nature des avances reçues est actuellement en cours, en vue de cerner les montants devant être ventilés du solde de ce compte conformément au nouveau schéma comptable défini par la société.

Il en découle, que la finalisation de la justification et l'imputation de ces comptes auraient un impact sur les capitaux propres de la société, les soldes des comptes clients et des avances reçues.

OPINION AVEC RESERVES

A notre avis, sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes (3-1) et (3-2), les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2015, dont le total net du bilan s'élève à 8 299 586 KDT, et qui font ressortir un résultat net déficitaire avant modification comptable de 23 834 KDT et une variation positive de la trésorerie de 105 356 KDT, sont réguliers et sincères dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle, de la situation financière de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les éléments suivants:

- 4.1 La STEG a signé en date du 13 mai 2000 avec British Gas Tunisie une lettre d'engagement approuvée par le ministère de tutelle, portant sur la consolidation du déficit vendeur du gaz Miskar et Hasdrubal, à laquelle l'ETAP a adhéré en date du 02 février 2009. Cependant, et depuis l'entrée en exploitation du site Hasdrubal en 2010, des difficultés d'ordre pratique ont amené les parties, sous l'égide de l'Autorité Concédante, à suspendre l'application de cet accord global jusqu'à statuer sur la suite à lui donner. Cette suspension provisoire a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2016 lors de la réunion du 27 janvier 2016 entre la STEG, l'ETAP et British Gas Tunisie.

C'est ainsi que la STEG a d'une part, facturé des déficits individuels (par gisement) totalisant, au 31 décembre 2015, la somme de 162 204 KDT, et d'autre part, elle a constitué une provision de l'ordre de 46 000 KDT pour couvrir le risque éventuel de remboursement d'une partie des montants encaissés au titre des déficits non consolidés des exercices 2010 et postérieurs, détaillée au niveau de la note 3-11-4.

Compte tenu de ce qui précède et de l'incidence de l'application de l'accord de consolidation, nous ne pouvons pas actuellement nous prononcer sur le sort définitif de cette affaire.

- 4.2 Comme il est décrit au niveau des notes aux états financiers n° 4-6, 4-7, 4-9, 4-14 et 4-15, les travaux de justification et d'apurement de certains comptes d'actifs et de passifs courants ainsi que des suspens bancaires et postaux ne sont pas achevés jusqu'à la date de préparation du présent rapport.
- 4.3 Contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, la société n'a pas obtenu l'autorisation préalable du ministère des finances pour



INTERNATIONAL MANAGEMENT AND AUDITING COMPANY
MEMBRE DU RESEAU « THE LEADING EDGE ALLIANCE »





SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

6

Rapport général du reviseur légal - Exercice 2015-

l'adoption des deux normes comptables internationales : IAS 21 et IAS 16 relatives respectivement aux effets des variations des cours des monnaies étrangères et aux immobilisations corporelles.

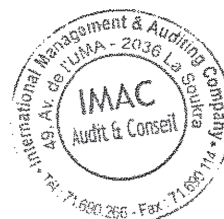
5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément à la réglementation en vigueur à la vérification des informations contenues dans le rapport d'activité relatif à la gestion de l'exercice 2015. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Par ailleurs, dans le cadre de notre mission de révision des comptes, nous avons procédé à l'examen et l'évaluation du système de contrôle interne de la société. Le rapport correspondant a été remis à la direction générale et fait partie intégrante du présent rapport.

TUNIS, LE 21 JUIN 2016
INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI



INTERNATIONAL MANAGEMENT AND AUDITING COMPANY
MEMBRE DU RESEAU « THE LEADING EDGE ALLIANCE »





الشركة العالمية للتدقيق والتدقيق
International Management and Auditing Company

RAPPORT SPECIAL DU REVISEUR LEGAL DES COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les administrateurs de
 la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
 « S.T.E.G »

En exécution de la mission de révision légale des comptes annuels de la STEG qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du premier avril 1987 fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2015 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 9 du décret cité ci-dessus.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

La convention conclue entre la STEG et le Ministère de l'Industrie et de l'énergie, en date du 31 août 2009, relative au détachement d'un ingénieur principal de la société auprès dudit Ministère a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015.

En effet, la STEG a supporté l'intégralité de la masse salariale du détaché qu'elle a facturé au Ministère de l'Industrie et de l'Energie et qui se détaille comme suit :

	Masse salariale supportée par la STEG	Montant facturé au Ministère	(En KDT) Remboursement effectué par le Ministère
Antérieur à l'exercice 2015	299	299	-
Exercice 2015	62	62	-
Total	361	361	-

49, Av de L'UMA Bureau n°2 La Soukra 2036 Tunisie
 Tél. : (+216) 71 690 266 / 70 696 157
 Fax : (+216) 71 690 114 / 71 690 536
 Email: imacaudit@planet.tn - Site web : www.imacaudit.com
 R.C: B0346042008 - Code TVA: 793459 R/A/M/000
 SARL au capital de 100.000 Dinars



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

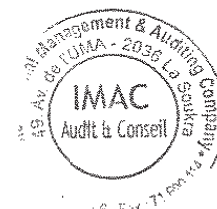
8

Rapport spécial du réviseur légal - Exercice 2015-

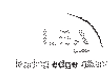
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987.

TUNIS, LE 21 JUIN 2016
INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI



INTERNATIONAL MANAGEMENT AND AUDITING COMPANY
MEMBRE DU RESEAU « THE LEADING EDGE ALLIANCE »





DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Décision du 7 avril 2016

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2015 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.



Décision du 30 juin 2016

Après discussions, et après avoir pris acte de l'opinion exprimée par l'auditeur externe le Conseil d'Administration approuve les états financiers de la STEG arrêtés au 31 décembre 2015

